



CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 27 SEPTEMBRE 2016
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation
 21/09/2016

Nombre de
 conseillers

En exercice : 29
 Présents : 26
 Absents : 03
 Dont Procuration : 02

Vote à l'unanimité

Pour : 25
 Contre : 00
 Abstentions : 03

08

L'An Deux Mil Seize, le mardi 27 septembre, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 21 septembre 2016.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) - Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) - Mme HATILIP ROCH Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe – M. EDAU François – Mme BARTHEL Annick – M. JULAN José – Mme MACHARES Chantal – M. LIBER Jean-Luc – M. FAUSTA Jimmy.....(26)

REPRÉSENTÉS : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à M. MAGLOIRE Claude).....(2)

ABSENTE : Mme CHRISTOPHE Laurence(1)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Gilberte EUGENIE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**EXAMEN ET VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2
 DU BUDGET 2016 DE LA COMMUNE**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE
 Courrier
 Arrivé
 Le : - 7 OCT. 2016
 Loi 82.213 du 2.3.82

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2016 adopté par délibération n°12 du Conseil Municipal du 13 avril 2016 ;
- Vu le projet de Décision Modificative budgétaire n°2 présenté par Madame le Maire pour la commune et qui se traduit ainsi qu'il suit :

.../...

.../...

Fonctionnement				
<i>Dépenses</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
011	60632	324	Fournit. Equipement	15 000,00
	611	324	Prestations de service	28 000,00
	6184	324	Formation	12 000,00
	6288	324	Autres	21 000,00
Sous Total 011				76 000,00
012	64168	020	Emplois d'insertion	110 000,00
Sous-Total 012				110 000,00
Total dépenses de fonctionnement				186 000,00
<i>Recettes</i>				
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Montant
74	74718	01	Participation ETAT ACI	144 200,00
74	7473	01	Participation DEPARTEMENT (ACI)	41 800,00
Sous-Total 74				186 000,00
Total recettes de fonctionnement				186 000,00

Investissement				
<i>Dépenses</i>				
Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
2313	178	211	Reconstruction de l'école maternelle LAUMORE	125 000,00
2313	184	824	Revitalisation du centre bourg	337 000,00
2158	186	412	Reconstruction du stade Municipal	180 000,00
2158	211	33	Sonorisation Salle Bloncourt FRANCILLETTE	40 000,00
2183	212	213	Informatisation Ecole	40 000,00
Total dépenses d'investissement				722 000,00
<i>Recettes</i>				
Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
1323	186	412	FAC 2016 (Département) Reconstruct° du stade Municipal	120 000,00
1323	188	413	FAC 2016 (Département) Réhabilitat° de la piscine Communale	40 000,00
1321	211	33	Subvention Etat (réserve parlementaire) / Sonorisat° Salle Bloncourt FRANCILLETTE	20 000,00
1321	212	213	Subvention Etat (réserve parlementaire)/ Informatisat° des Ecoles	20 000,00
1641		01	Emprunt	522 000,00
Total recettes d'investissement				722 000,00

- **Considérant** la nécessité d'inscrire ces nouveaux crédits ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

.../...

.../...

Par :

25 voix Pour

3 Abstentions, celles de Mme MACHARES Chantal, M. LIBER Jean-Luc et M. Jimmy FAUSTA

Adopte la Décision Modificative n°2 au Budget de l'exercice 2016 de la commune de Trois-Rivières.

Autorise Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir, en cas de besoin de nouveaux articles.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

07 OCT. 2016

La publication et/ou la notification
le

07 OCT. 2016

